



Accident matériel

Par StarscourgeRadhan

Bonjour,

Ma s^{ur} a fait dimanche soir un accident au volant de sa voiture en voulant éviter un animal sur une route de campagne mal éclairée, elle a perdu le contrôle de son véhicule et a fini sa course dans un réverbère, il est tombé sur le portail d'une maison, sa voiture est très endommagée mais elle n'a pas de blessures, cependant elle a été prise de panique et elle est partie car elle n'a pas pu faire de constat étant donné que c'était du matériel public.

En déclarant l'accident à son assureur et à la commune, le fait qu'elle soit partie est-il considéré comme un délit de fuite ?

Risque-t-elle de perdre son permis ?

Étant donné que l'accident est de sa faute, l'assurance prend-elle en charge les dégâts du matériel public ainsi que le portail ?

Bien à vous,